DÉCRET 172.70

autorisant le Conseil d'Etat à vendre le bien-fonds n° 1'431 du cadastre de la Commune de Lausanne, dénommé "Bibliothèque des Pasteurs", propriété de l'Etat de Vaud, pour un montant de CHF 3'000'000.-

du 17 janvier 2012

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Le Conseil d'Etat est autorisé à vendre, à la Fondation des Terreaux dépendant directement de l'EERV, le bien-fonds n° 1'431 du cadastre de la Commune de Lausanne, dénommé "Bibliothèque des Pasteurs", sis au Chemin des Cèdres 7, propriété de l'Etat de Vaud, d'une surface totale de 1'616 m², comportant le bâtiment ECA n° 4'973, pour le prix de vente de CHF 3'000'000.-.

Art. 2

¹ Le produit net de la vente sera porté au crédit du compte "Pertes et Profits" de l'Etat de Vaud, après déduction des frais annexes directement liés à cette transaction.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Le secrétaire général du Grand Conseil :

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 17 janvier 2012.

Le président du Grand Conseil :

J.-R. Yersin O. Rapin

Le Conseil d'Etat ordonne la publication du présent décret, conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale.

Lausanne, le 25 janvier 2012.

Le président : Le chancelier :

P. Broulis V. Grandjean

Date de publication : 31 janvier 2012.

Délai référendaire: 11 mars 2012.